

Anthaxia suzannae Théry, 1942

« Anthaxie de Suzanne »

Rédacteur(s) : Mickaël Blanc

Date de mise à jour : décembre 2023

1. BIOLOGIE & ÉCOLOGIE

CLASSIFICATION

Ordre : Coleoptera Linnaeus, 1758

Sous-ordre : Polyphaga

Infra-ordre : Elateriformia

Super-famille : Buprestoidea Leach, 1815

Famille : Buprestidae Leach, 1815

Sous-famille : Buprestinae Leach, 1815

Tribu : Anthaxiini Gory & Laporte de Castelnau, 1839

Genre : *Anthaxia* Eschscholtz, 1829

Espèce : *Anthaxia suzannae* Théry, 1942

MORPHOLOGIE

IMAGO

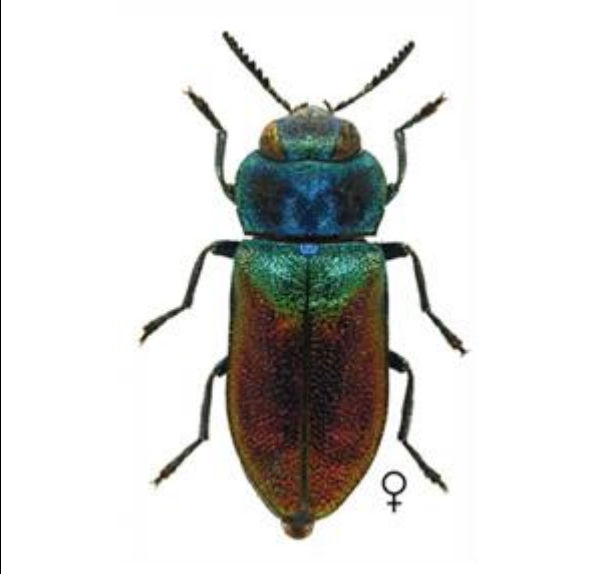
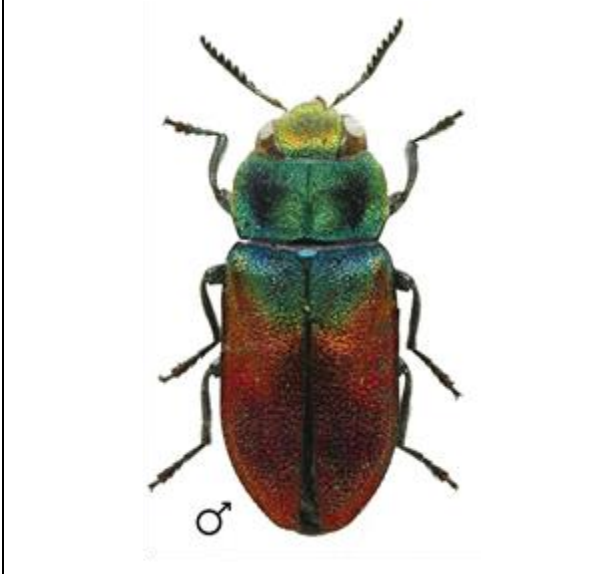
Taille de 5 à 7 mm. Pas de dimorphisme sexuel marqué. Corps allongé, peu convexe, subparallèle jusqu'au deux tiers des élytres puis atténué en ovale. Les élytres sont rouge-cuivreux métallique brillant, avec une tache scutellaire bleue et verte de petite taille et bien délimitée. La tête possède une longue pubescence, celle du pronotum est indistincte. Les antennes sont courtes et épaisses. Le pronotum bleu-vert métallique possède deux taches médianes noires. Sa plus grande largeur se situe en avant du milieu.



Figure 1. *A. suzannae*, imago.

(© Tamás Németh)

Identification difficile. Confusion possible avec *Anthaxia salicis* (Fabricius, 1777) – voir tableau ci-dessous.

<i>Anthaxia suzannae</i>	<i>Anthaxia salicis</i>
Tache scutellaire bleue et verte peu étendue	Tache scutellaire bleue et verte plus grande
Plus grande largeur du pronotum en avant du milieu	Plus grande largeur du pronotum se situe au milieu
Pubescence du pronotum indistincte	Pubescence du pronotum bien visible
Présente une ligne médiane légèrement marquée sur le dessus de la tête	Ne présente pas de ligne médiane sur le dessus de la tête
	

COMPORTEMENT

A. suzannae est une espèce de plaine qui ne remonte guère au-dessus de 700 m d'altitude. Dans le bassin genevois, les adultes s'observent de mai à juillet. Ils sont floricoles et apprécient particulièrement les fleurs des renoncules jaunes (*Ranunculus*) sur lesquelles ils s'accouplent et se nourrissent. La femelle pond ses œufs individuellement dans les fissures et les crevasses des écorces des Rosacées arborescentes. La larve est xylophage et se développe sous les écorces et dans les branches mortes. Elle creuse des galeries sinueuses entre l'écorce et l'aubier, puis dans le bois de cœur où elle aménage une loge pour se nymphoser. La nymphose s'effectue au tout début du printemps et l'émergence des adultes s'échelonne de la fin du printemps jusqu'au début de l'été.

Durée de développement : 12 à 14 mois.

HABITAT

MACRO-HABITATS

L'espèce privilégie des biotopes chauds et bien ensoleillés. Elle s'observe dans les vergers haute-tige, sur les arbres isolés situés en lisière de prairies naturelles et dans les prairies extensives arborées.

MICRO-HABITATS

Bois mort et brindilles ($\varnothing < 5$ cm).

Spectre de plantes hôtes : oligophage sur *Pyrus*, *Prunus*, *Malus* et *Crataegus*.



2. STATUT DE L'ESPÈCE

Statut Liste Rouge : CR – au bord de l'extinction

Degré de priorité : 2 - hautement prioritaire au niveau national

Liste Rouge des coléoptères saproxyliques d'Auvergne Rhône-Alpes : NT – quasi-menacée

3. RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE

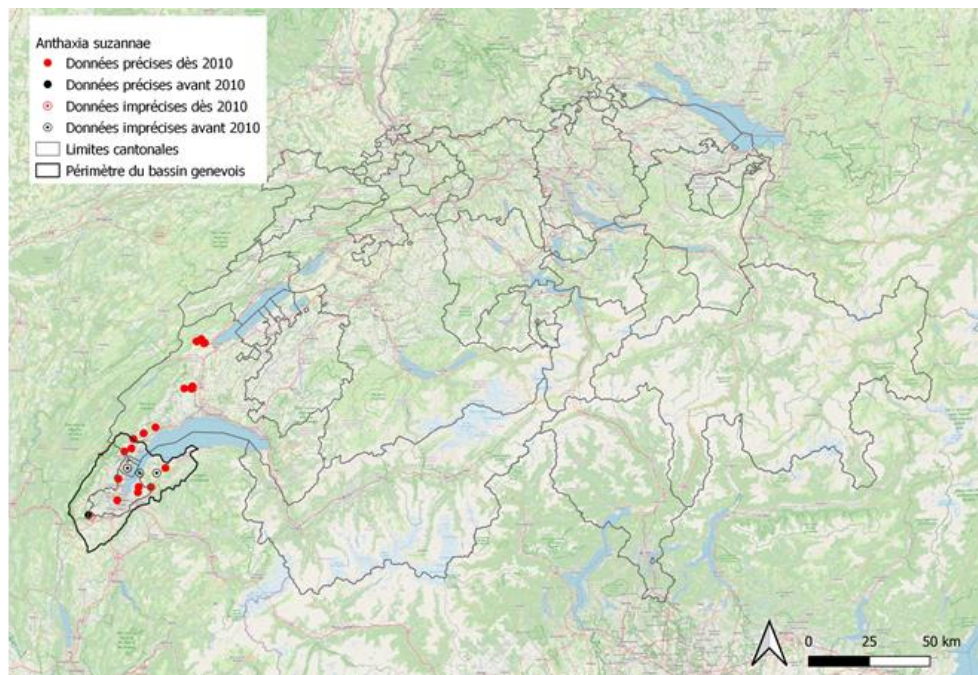


Figure 3. Carte de répartition de *A. suzannae* en Suisse.

(données de © infofauna – CSCF)

Distribution suisse : connue seulement du Plateau et de la région lémanique, où elle est rare.

Répartition bassin genevois : Connue surtout des cantons de Genève et de Vaud. Très rare et sporadique ailleurs.

Les populations sont morcelées et distantes les unes des autres, rendant les échanges entre métapopulations quasi-inexistants.

A. suzannae est considérée comme étant en régression marquée sur l'ensemble de son aire de répartition suisse (OFEV, 2016).

4. MENACES

MENACES GLOBALES POUR L'ESPÈCE

- Morcellement et disparition de ses habitats naturels de prédilections, dont les vieux vergés. Broyage ou évacuation des petits rémanents de coupes d'entretien ou de tailles des arbres hôtes.

MENACES LOCALES IDENTIFIÉES

- L'espèce connaît son pic de reproduction de mi-juin à mi-juillet, une fauche « classique » en surface de promotion de la biodiversité (SPB) au 15 juin ne lui permet donc pas de se nourrir et de se reproduire. Peu ou pas de petites branches et brindilles mortes laissées en tas au pied des arbres hôtes – vierges d'autres apports de végétaux tels que les rémanents de fauches.



5. OBJECTIFS DE LA FICHE ACTION

Au regard des menaces identifiées, l'objectif principal est de renforcer les populations existantes sur l'ensemble des sites identifiés ; après évaluation positive de ce premier objectif, il s'agira d'agrandir les surfaces d'accueil existantes puis de développer et/ou de renforcer des corridors de dispersion.

6. MESURES DE CONSERVATION

LISTE DES ACTIONS EN COURS

- Aucune mesure spécifique en cours pour cette espèce

MESURES À METTRE EN ŒUVRE

- Promotion des vergers haute-tige et des fruitiers de variétés rustiques, locales et anciennes.
- Caractériser les mesures pratiquées dans les sites identifiés.
- Conservation des brindilles et des petites branches mortes au pied des arbres hôtes et dans les lisières claires bien exposées. Ces petits tas de petites branches doivent être ensoleillés et non recouvert de rémanents de fauche ou de bois de gros diamètre.
- Effectuer la première fauche à partir du 15 juillet, ou à minima au 15 juin sur 50% de la surface active, de manière à conserver le plus longtemps possible les plantes nourricières des adultes (renoncules principalement).
- Améliorer la qualité de prairies naturelles proches des sites colonisés, en plantant deux à trois *Pyrus*, *Prunus* ou *Malus* en lisières ou de préférence au milieu des prairies pour une exposition au soleil optimale.

CARTES ET SITES CONCERNÉS

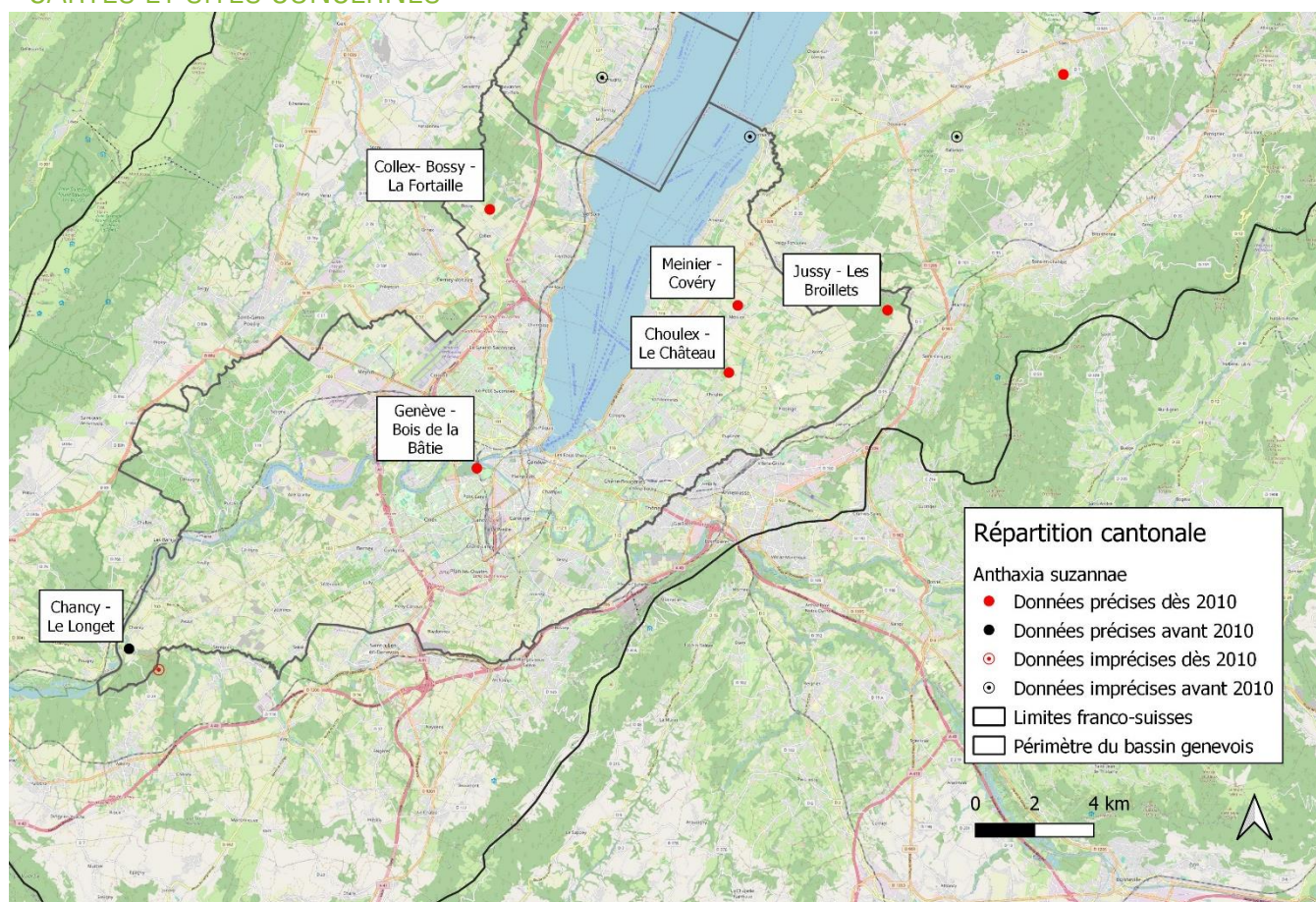


Figure 4. Carte de localisation des stations genevoises connues.

(modifié de © swisstopo 2023)





Figure 5. Photos satellites des stations connues pour *A. suzannae*.

(modifié de © swisstopo 2023)

CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE

Mesures	Début mise en œuvre	Fréquence	Secteurs géographiques	Responsables	Bilan
Promotion des vergers et des fruitiers	<i>En cours</i>	En continu	Canton	Canton et mandataires des RAE	2028
Identification des mesures pratiquées par site (SPB, réserves, etc.)	Dès 2024		Sur les sites identifiés	PIBG	2028
Faucher après la mi-juillet	Dès 2024	Chaque année	Sur les sites identifiés	Canton (dont mandataires) et exploitants	2028
Conservation des brindilles et des petites branches mortes	Dès 2024	À chaque taille	Sur l'ensemble des lisières et prairies naturelles	Canton (dont mandataires) et exploitants	2028
Plantations de <i>Pyrus</i> , <i>Prunus</i> ou <i>Malus</i>	Dès l'hiver 2023-2024	Plantation de 2 à 3 arbres/an	Sur les sites identifiés	Canton (dont mandataires) et exploitants	2028

